**Report de la loi Grand âge**

En juin 2018, le Président de la République annonce une loi pour avant la fin de 2019. Elle répond à la fois aux mouvements sociaux des personnels de l’aide à domicile et en établissements et à la situation des personnes concernées (personnes âgées et leurs familles), confrontées notamment à un reste à charge (RAC) insupportable et à la difficulté de l’accès à des soins de qualité.

Le 19 décembre 2019, le ministre du budget annonce incidemment le report de la loi « Grand âge et autonomie ». En cause, le calendrier social occupé par la réforme des retraites. Et le début de l’année 2020 (dossiers économie circulaire, revenu universel d’activité, audiovisuel), sans compter la trêve réglementaire des municipales, s’annonce aussi chargé.

Qu’on se rassure, « le travail de concertation se poursuit avec les conseils départementaux et les acteurs concernés », indique la ministre. Les retraités et leurs organisations ne sont pas invités.

Que savons-nous de la loi en préparation ?

Aucun projet n’est paru, seulement trois rapports censés la préparer.

 Rapport Libault

En mars 2019, Dominique Libault présente 175 propositions dans une approche globale. Le texte a au moins le mérite de partir d’un constat objectif et de s’accompagner d’un chiffrage précis. Il estime ainsi à 9,2 milliards d’euros les dépenses supplémentaires annuelles à l’horizon 2030 face aux besoins et déclare nécessaire de porter les dépenses liées à la perte d’autonomie à 1,4% du PIB en 2030 contre 1,1% en 2014 (un taux très médiocre par rapport aux pays de l’UE). Il met en priorité la revalorisation des métiers du grand âge liée à des recrutements plus nombreux (+25% en EHPAD d’ici 2034) et à une amélioration des conditions de travail des personnels.

Il propose la réduction du RAC (- 300 euros mensuels pour les revenus inférieurs à 1600 euros alors qu’il est en moyenne de 2000 euros en EHPAD) et la fixation d’un tarif plancher à 21 euros pour les services d’aide à domicile. Il préconise le maintien à domicile et pour ce faire estime indispensable de rénover l’habitat et améliorer la situation des proches aidants. Les EHPAD publics seraient également rénovés (plan de 3 milliards d’euros sur 10 ans et leur mission redéfinie. Un co pilotage département / ARS assurerait la gouvernance et la CNSA verrait son rôle renforcé.

*Quels financements* ? Si Dominique Libault considère la perte d’autonomie comme un risque de protection sociale à part entière, les pistes sont bien insuffisantes : avant 2024, il s’agirait de tabler sur les excédents de la Sécurité sociale (et ce alors que le gouvernement a annoncé un déficit qu’il a lui-même organisé), sur la caisse de réserve des retraites. Après 2024, on instaurerait un nouveau prélèvement social dédié utilisant l’assiette de la CRDS. En aucune façon il n’évoque la cotisation sociale ! S’il récuse la complémentaire obligatoire, les assurances privées facultatives bénéficieraient d’avantages fiscaux.

Au cours du dernier trimestre2019, deux autres rapports sont publiés :

 Rapport El Komri sur les métiers du grand âge

Il préconise notamment la création de 92300 postes supplémentaires jusqu’en 2024 et la revalorisation des salaires des aides-soignantes. Mais le rapport est peu ambitieux en termes de parcours de formation, de promotion pour les personnels et se concentre sur deux métiers seulement, celui d’aide-soignant et celui d’accompagnant éducatif et social. Le décalage est manifeste entre les besoins énormes et les propositions de financement. Les problèmes de recrutement, le turn over impressionnant, le taux élevé d’accidents du travail, l’objectif de SMIC pour tous les personnels en 2021, soulignent pourtant l’urgence de la situation.

 Rapport Dufeu Schneider sur la transition démographique et la lutte contre l’âgisme

Sa mission : changer le regard sur les personnes vieillissantes et agir pour une pleine reconnaissance sociale et sociétale des ainé-e-s. Il préconise, entre autre, des mesures pour lutter contre l’isolement social, via notamment les dispositifs MONALISA, des actions pour créer du lien intergénérationnel. Il s’inscrit aussi délibérément dans le projet de réforme des retraites et la poursuite du temps de travail au-delà de 60 ans, au nom de la lutte contre l’âgisme. Il ne dit rien sur les financements nécessaires pour concrétiser les propositions.

Comme les rapports précédents, il entasse des instances et construit une véritable usine à gaz qui ne masque pas l’insuffisance des réponses.

Et maintenant ?

Certes, la LFSS a mis en place l’indemnisation du congé des aidants (3 mois et un an sur l’ensemble de la carrière du salarié). Elle dégage aussi 500 millions d’euros pour « amorcer la réforme du grand âge et de l’autonomie » et 450 millions supplémentaires sur la période 2020-2021. Mais le financement se fait par redéploiement.

Mesures très insuffisantes, qui ne répondent ni aux demandes des personnels, ni à la nécessité pour les personnes concernées de recevoir des soins de qualité, de mener une vie digne et conforme à leurs vœux. Si les rapports présentent des propositions intéressantes, leur financement n’est pas au rendez-vous.

**Rappelons la revendication du groupe des 9**: Un service public de l’autonomie et une prise en charge à 100% par la branche maladie de la Sécurité sociale. D. Libault le dit lui-même : notre pays est en capacité de relever le défi.

**Y aura- t-il une loi** ?

 C’est la question que posent les associations. « L’Etat, une fois de plus, ne tient pas sa parole », ont elles dénoncé en déplorant le report de la loi à une date indéterminée, de même que l’annulation de la conférence salariale pour les personnels du secteur qui était annoncée pour la fin de l’année 2019. « La déception est immense alors qu’il y a urgence ».

*Le groupe des 9 organisations de retraités proteste contre cet ajournement alors que la situation des secteurs de la perte d’autonomie est catastrophique, aussi bien pour les personnels que pour les personnes concernées. Il demande la promulgation d’une loi ambitieuse pour une véritable prise en charge de la perte d’autonomie et sa participation à une vraie concertation. Il s’associera aux actions qui ne manqueront pas d’être définies par les salariés en 2020.*